

# CONDITIONS GENERALES DE DIFFUSION SUR LA PLATEFORME CONCEPT CAMPING

## Conditions Générales de Diffusion sur la Plateforme CONCEPT CAMPING

### ARTICLE 1 – INFORMATIONS LÉGALES

Le site <https://www.conceptcamping.fr/> (ci-après « *la Plateforme* ») est édité par :

La société DIGITAL CONCEPT SAS, (ci-après « *la Société* »), société par actions simplifiée, au capital de 1 000 €, dont le siège social est sis 418, rue du Mas de Verchant - BP12 à Montpellier Cedex 9 (34935), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 881 729 222 représentée par Monsieur Laurent SANCHEZ, agissant en qualité de Président.

**Directeur de la publication** : Monsieur Laurent SANCHEZ

**Hébergeur du site** : SA Choosit - 425 rue Alfred Nobel - 34000 MONTPELLIER (France)

**Numéro individuel d'identification TVA** : FR06881729222

**Contact** :

Courrier : 418, rue du Mas de Verchant - BP12 - 34935 Montpellier Cedex 9,

Email : [contact@conceptcamping.fr](mailto:contact@conceptcamping.fr)

Téléphone : 04 34 17 35 19

### ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

La Société propose la mise en relation des utilisateurs professionnels de sa Plateforme (ci-après « *les Utilisateurs* ») avec d'autres professionnels proposant à la vente des biens d'occasion (ci-après « *les Annonceurs* »).

Les présentes conditions générales de diffusion (ci-après « *Conditions Générales de Diffusion* »), définissent les conditions dans lesquelles les Annonceurs s'inscrivent sur la Plateforme, et postent des offres de vente de biens d'occasion (ci-après « *les Annonces* ») à destination des Utilisateurs.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve quelles que soit les clauses pouvant figurer dans les documents de l'Annonceur, et notamment ses conditions générales de vente ou d'achat. L'Annonceur est tenu d'en prendre connaissance avant toute inscription sur la Plateforme.

**L'ANNONCEUR DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE DIFFUSION ET LES AVOIR ACCEPTÉES EN COCHANT LA CASE PRÉVUE À CET EFFET LORS DE SON INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME.**

Elles complètent les Conditions Générales de Référencement, qui régissent le référencement de prestataires ou fournisseurs professionnels sur la Plateforme, et les Conditions Générales d'Utilisation qui régissent l'utilisation de la Plateforme et la consultation des Annonces et des pages de référencement sur la Plateforme.

En tout état de cause, la Société n'intervient qu'en qualité de fournisseur d'un service de mise en relation. Elle n'intervient en aucune façon dans la relation contractuelle qui se forme entre l'Annonceur et l'Utilisateur.

### **ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME**

---

#### **3.1. Accès à la Plateforme**

La Plateforme est accessible gratuitement aux Annonceurs disposant d'une connexion internet sauf stipulations contraires. Tous les coûts, quels qu'ils soient, afférents à l'accès à la Plateforme sont exclusivement à la charge de l'Annonceur, seul responsable du bon fonctionnement de ses équipements informatiques ainsi que de son accès à internet.

#### **3.2. Disponibilité de la Plateforme**

La Société fait son possible afin de permettre un accès à la Plateforme 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure et sous réserve de ce qui suit.

La Société pourra, notamment, à tout moment, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée :

- Suspendre, interrompre ou limiter l'accès à tout ou partie de la Plateforme, réserver l'accès à la Plateforme, ou certaines parties de la Plateforme, à une catégorie déterminée d'Annonceurs ;
- Supprimer toute information pouvant en perturber le fonctionnement ou entrant en contravention avec les lois nationales ou internationales ;
- Suspendre ou limiter l'accès à la Plateforme afin de procéder à des mises à jour.

La Société est déchargée de toute responsabilité en cas d'impossibilité d'accès à la Plateforme du fait d'un cas de force majeure, au sens des dispositions de l'article 1218 du Code civil, ou du fait d'un événement échappant à son contrôle (notamment problème sur les équipements de l'Annonceur, aléas techniques, perturbation sur le réseau internet...).

L'Annonceur reconnaît que l'obligation de la Société quant à la disponibilité de la Plateforme est une simple obligation de moyens.

#### **3.3. Inscription sur la Plateforme**

La diffusion d'Annonces sur la Plateforme nécessite la création d'un compte par l'Annonceur. La création de compte vaut souscription à un abonnement dans les conditions de l'article 4 des présentes.

Lors de son inscription, l'Annonceur devra renseigner les champs obligatoires demandés. Il s'engage à communiquer des informations exactes et sincères. En cas de modification des informations fournies, l'Annonceur s'engage à modifier les données enregistrées sur son compte.

Une fois les données saisies, l'Annonceur recevra un email contenant un lien permettant d'activer son compte sur la Plateforme. L'Annonceur devra créer son identifiant et son mot de passe lors de son inscription sur la Plateforme. Ces identifiant et mot de passe sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande de l'Annonceur ou à l'initiative de la Société, sous réserve d'en informer préalablement l'Annonceur.

L'Annonceur est seul responsable de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Il devra informer sans délai la Société s'il constate une faille de sécurité liée notamment à la communication volontaire ou au détournement de son identifiant et/ou mot de passe, afin que la Société puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue de faire remédier à la faille de sécurité.

En cas de perte ou de détournement d'un identifiant et/ou d'un mot de passe, l'Annonceur avertira la Société dans les meilleurs délais. La Société désactivera alors le compte de l'Annonceur et renverra à l'Annonceur un lien afin de réinitialiser son mot de passe par email à l'adresse renseignée par ce dernier.

### **3.4. Désinscription de la Plateforme**

L'Annonceur peut se désinscrire à tout moment de la Plateforme en supprimant son compte sous réserve des stipulations prévues à l'article 4.5. des présentes, en envoyant un mail à [contact@conceptcamping.fr](mailto:contact@conceptcamping.fr)

La désinscription est effective dès le traitement de sa demande par la Société, sous réserve des stipulations prévues à l'article 4.5. des présentes. L'Annonceur reconnaît que la désinscription de la Plateforme entraîne la résiliation de son abonnement et la suppression de l'ensemble de ses Annonces et de ses données sur la Plateforme, à l'exception des données devant être conservées en vertu d'une obligation légale de conservation ou à des fins probatoires.

L'Annonceur pourra toutefois créer un nouveau compte à tout moment en recommençant la procédure d'inscription à la Plateforme.

## **ARTICLE 4 – ABONNEMENTS**

---

### **4.1. Offre d'abonnement**

La Société propose aux Annonceurs un abonnement mensuel payant afin de diffuser des Annonces sur la Plateforme. Les services de diffusion d'Annonces offerts par la Société sont strictement conditionnés à la souscription à un abonnement par l'Annonceur.

### **4.2. Souscription à un abonnement**

La souscription à un abonnement est réalisée sur la Plateforme de la Société au moment de la création de son compte par l'Annonceur.

La souscription à un abonnement proposé par la Société est de la seule responsabilité de l'Annonceur. La confirmation de la souscription à un abonnement exprime l'acceptation définitive de l'Annonceur sur les prix et caractéristiques dudit abonnement.

### **4.3. Essai gratuit**

L'abonnement souscrit par l'Annonceur peut débiter par un essai gratuit, afin de permettre un essai de la Plateforme. La durée de la période d'essai gratuit est spécifiée lors de la souscription à l'abonnement.

La Société se réserve le droit de refuser ou de révoquer un essai gratuit en cas d'abus par l'Annonceur, et notamment dans le cas où un Annonceur aurait déjà bénéficié d'un essai gratuit. Certaines offres promotionnelles proposées par la Société peuvent également exclure le cumul avec un essai gratuit.

Les frais d'abonnement pour le mois suivant seront facturés au terme de l'essai gratuit via le moyen de paiement renseigné par l'Annonceur au moment de la création de son compte. Toutefois, en cas de résiliation de son abonnement par l'Annonceur avant la fin de la période d'essai gratuit, aucun frais ne lui sera facturé. La date de fin de la période d'essai gratuit est annoncée à l'Annonceur lors de sa souscription à un abonnement et est accessible à tout moment sur son compte.

### **4.4. Preuve de la souscription**

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la Société dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des souscriptions et des paiements intervenus entre les parties.

Il est expressément convenu que, sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'Annonceur.

### **4.5. Résiliation d'un abonnement**

#### *4.5.1. Résiliation par les parties*

Les abonnements sont souscrits pour une durée indéterminée. Les parties sont libres de résilier l'abonnement à tout moment sans avoir à justifier d'un motif particulier.

- L'Annonceur pourra résilier son abonnement dans les conditions de l'article 3.4 des présentes.
- La Société pourra résilier l'abonnement de l'Annonceur en lui adressant un courrier recommandé avec demande d'accusé de réception sous réserve d'un préavis suffisant.

La résiliation sera effective à compter du terme de la période de facturation en cours. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de résiliation de l'abonnement au cours d'une période de facturation. Toute période de facturation entamée est due dans son intégralité. Les services de référencement proposés au titre de l'abonnement restent accessibles jusqu'à cette date.

#### 4.5.2. Résiliation par la Société

La Société se réserve le droit de résilier l'abonnement d'un Annonceur en cas de violation par l'Annonceur de ses obligations prévues par les articles 4, 5, 6, 7, 9 et 10 des présentes Conditions Générales de Diffusion, après envoi d'une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, demeurée sans effet huit (8) jours calendaires après sa réception.

### **ARTICLE 5 – TARIFS – PAIEMENT**

---

#### **5.1. Tarifs**

Les abonnements sont proposés par la Société aux tarifs en vigueur tels qu'indiqués sur la Plateforme. Ces tarifs sont exprimés Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la souscription.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, tel qu'indiquée sur la Plateforme ; la Société se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix.

Une facture est établie par la Société et remise à l'Annonceur par courrier électronique lors de la confirmation de sa souscription à un abonnement ainsi qu'au début de chaque période de facturation.

#### **5.2. Paiement**

Les frais d'abonnement à la Plateforme sont facturés au début de chaque période mensuelle, à la date de facturation indiquée sur le compte de l'Annonceur.

Les paiements sont réalisés par prélèvements bancaires automatiques. L'Annonceur doit pour se faire renseigner les informations de sa carte bancaire (Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues) au moment de la souscription à l'abonnement, comme précisé à l'article 4.2 des présentes.

En fournissant ses informations de paiement, l'Annonceur autorise expressément la Société à prélever mensuellement le prix de l'abonnement jusqu'à son terme.

**LES PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR L'ANNONCEUR NE SERONT CONSIDÉRÉS COMME DÉFINITIFS QU'APRÈS ENCAISSEMENT EFFECTIF PAR LA SOCIÉTÉ DES SOMMES DUES.**

#### **5.3. Retard de paiement**

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Annonceur au-delà du délai prévu à l'abonnement, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard au taux de 15 % seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Annonceur.

De surcroît, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, par l'Annonceur de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de

paiement. La Société se réserve le droit de demander à l'Annonceur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

#### **5.4. Sanction en cas de retard de paiement**

En cas de retard de paiement de l'Annonceur, et après envoi par la Société d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant huit (8) jours à compter de sa réception, la Société se réserve le droit de résilier l'abonnement de l'Annonceur conformément à l'article 4.5.2 des présentes.

#### **5.5. Escompte - Rabais - Remise - Ristourne**

Aucun escompte ne sera pratiqué par la Société pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Diffusion, ou sur la facture émise par la Société.

Aucun rabais, remise et ristourne n'est pratiqué par la Société sauf conditions particulières.

### **ARTICLE 6 – DIFFUSION D'ANNONCES SUR LA PLATEFORME**

---

L'Annonceur ayant souscrit un abonnement à la Plateforme peut diffuser des Annonces sur la Plateforme.

L'Annonce diffusée devra contenir les informations suivantes :

- Le nom commercial de l'Annonceur ;
- Ses coordonnées électroniques au choix de l'Annonceur qui peut laisser visible son email ou le cacher. Dans ce cas, le contact se fait par lien « sans le nom de l'adresse mail »;
- Une description du bien d'occasion proposé à la vente, sa localisation ;
- Son prix, les modes de livraison proposés et frais associés ;
- La référence de l'Annonce ;
- Des photographies ou autres visuels représentant le bien proposé.

L'Annonceur dispose d'un espace personnel lors de sa connexion sur la Plateforme afin de renseigner ces éléments, et le cas échéant, de les modifier.

### **ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DE L'ANNONCEUR**

---

L'Annonceur s'engage notamment à ce que l'Annonce ne contienne :

- Aucune information fausse, mensongère ou de nature à induire en erreur les Utilisateurs ;
- Aucune mention diffamatoire ou de nature à nuire aux intérêts et/ou à l'image de la Société ou de tout tiers ;
- Aucun contenu portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers contraires à l'ordre public, ou promouvant des activités illicites ou frauduleuses ;

- Aucun contenu à caractère promotionnel ou publicitaire en lien avec l'activité de l'Annonceur. Si l'Annonceur souhaite promouvoir son activité, il devra être référencé sur la Plateforme conformément aux Conditions Générales de Référencement.

L'Annonceur s'engage également :

- À mettre en œuvre, de bonne foi, tous les moyens nécessaires afin de remplir ses engagements auprès des Utilisateurs en délivrant les biens proposés à la vente dans leur Annonce ;
- À décrire les biens proposés à la vente de manière exacte et de bonne foi, ne risquant pas d'induire en erreur les Utilisateurs ;
- À ne proposer à la vente que des biens d'occasion dont il est propriétaire ou pour lesquels il est dûment autorisé à les vendre. Il s'interdit notamment de proposer à la vente des biens contrefaisants au sens du Code la propriété intellectuelle ou tout bien dont la commercialisation est réglementée en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles interdisant ou restreignant la vente.
- À ne proposer à la vente que des biens d'occasion, toute Annonce portant sur des produits, matériels ou prestations offerts à titre habituels par l'Annonceur pourra être supprimée par la Société. Si l'Annonceur souhaite promouvoir son activité, il devra être référencé sur la Plateforme conformément aux Conditions Générales de Référencement.
- À ne proposer à la vente que des biens d'occasion disponibles dont il dispose. L'Annonceur s'engage, en cas d'indisponibilité du bien, à procéder au retrait de l'Annonce de la Plateforme dans les plus brefs délais.

L'Annonceur est seul responsable du contenu des Annonces qu'il diffuse sur la Plateforme, ainsi que de tout document ou information qu'il transmet aux Utilisateurs. Il garantit détenir tous les droits (notamment droits de propriété intellectuelle) ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la publication de son Annonce. Il garantit également que l'Annonce ne contrevient à aucune réglementation (notamment relative à la publicité, à la concurrence, à l'utilisation de données personnelles, à la prohibition de la commercialisation de certains biens ou services), ni aucun droit de tiers (notamment aux droits de propriété intellectuelle et aux droits de la personnalité).

A ce titre, l'Annonceur garantit la Société contre tout recours ou action en relation avec l'Annonce qui pourrait être intenté contre cette dernière par tout tiers notamment les Utilisateurs. L'Annonceur s'engage à indemniser la Société contre tous dommages, pertes, préjudice, dépenses et autres frais résultant de faits dommageables de l'Annonceur.

La Société se réserve le droit de ne pas publier, de supprimer ou de restreindre l'accès sur la Plateforme des Annonces ne respectant pas ces obligations et ce sans préavis, sans indemnité ni droit à remboursement de l'Annonceur et à sa seule discrétion. La Société se réserve également le droit de résilier l'Abonnement de tout Annonceur publiant des Annonces non conformes à ces règles dans les conditions de l'article 4.5.2. des présentes.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Diffusion, l'Annonceur garantit qu'il respecte les obligations ci-dessus.

De surcroît, en cas de manquement de l'Annonceur à l'une quelconque de ses obligations prévues au titre du présent article, la Société pourra résilier l'abonnement de l'Annonceur conformément aux stipulations de l'article 4.5.2 des présentes.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

---

L'Annonceur reconnaît que les services offerts par la Société sont limités à la diffusion d'Annonces sur la Plateforme.

**L'ANNONCEUR EST ET DEMEURE SEUL RESPONSABLE DE LA RÉALISATION DE SES OBLIGATIONS AUPRÈS DE L'UTILISATEUR QUI REpondrait A SON ANNONCE EN VERTU DU CONTRAT CONCLU ENTRE L'ANNONCEUR ET L'UTILISATEUR, AUQUEL LA SOCIÉTÉ N'EST PAS PARTIE.**

En conséquence, la responsabilité de la Société est limitée à l'accessibilité, au contenu, à l'utilisation et au bon fonctionnement de la Plateforme dans les conditions énoncées aux présentes.

La Société fera toutes diligences et apportera tous les soins nécessaires à la bonne exécution de ses obligations. Elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable soit à l'Annonceur, soit à un fait imprévisible et insurmontable, soit à un tiers, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée notamment en cas :

- D'utilisation par l'Annonceur de la Plateforme contraire à son objet ;
- Du fait de l'usage de la Plateforme ou de tout service accessible via Internet ;
- Du fait du non-respect par l'Annonceur des présentes Conditions Générales de Diffusion ;
- De coupure du réseau internet et/ou intranet ;
- De survenance de problèmes techniques et/ou d'une cyber-attaque affectant les locaux, les installations et espaces numériques, les logiciels, et le matériel appartenant à ou placés sous la responsabilité de l'Annonceur.

L'Annonceur doit prendre toutes les mesures appropriées pour protéger son matériel et ses propres données notamment en cas d'attaques virales par Internet.

**EN AUCUN CAS, LA SOCIÉTÉ NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES PRÉJUDICES INDIRECTS, TELS QUE PRÉJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE DONNÉES, PERTE DE COMMANDES, ATTEINTE À L'IMAGE DE MARQUE, TROUBLE COMMERCIAL QUELCONQUE, PERTE DE BÉNÉFICES, DE GAINS ET/OU DE PROFITS, PERTE DE CHANCE, PERTE DE CLIENTS. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE MONTANT DES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUI POURRAIENT ÊTRE MIS À LA CHARGE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DES PRÉSENTES, TOUT PRÉJUDICE CONFONDU ET CUMULÉ, SI SA RESPONSABILITÉ ÉTAIT ENGAGÉE, NE POURRA EXCÉDER UNE SOMME CORRESPONDANT AU MONTANT HT DES MENSUALITÉS EFFECTIVEMENT PAYÉES PAR L'ANNONCEUR DANS LA LIMITE DE 6 MENSUALITÉS ET S'AGISSANT DE L'ABONNEMENT EN CAUSE.**



## **ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

---

### **9.1 Traitement des données de l'Annonceur**

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme par l'Annonceur, la Société est amenée à traiter des données à caractère personnel de l'Annonceur, de ses préposés, dirigeants ou représentants. Les stipulations relatives au traitement de ces données à caractère personnel figurent en annexe des présentes, dans le document Charte de protection des données personnelles, accessible depuis toutes les pages de la Plateforme.

### **9.2. Traitement des données des Utilisateurs**

L'Annonceur et la Société traitent chacun, pour leurs propres finalités et selon leurs propres moyens, les données à caractère personnel des Utilisateurs communiquées directement par ces derniers. Ils s'engagent à traiter ces données dans le respect de la réglementation applicable.

Chaque partie déclare disposer des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté des données à caractère personnel des Utilisateurs.

## **ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

---

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société est titulaire ou bénéficie d'une licence pour l'exploitation de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle notamment sur les éléments de son site internet (ci-après désignés ensemble par « *les Œuvres* »), et ce, pour l'ensemble des droits, pour tous les modes d'exploitation, de représentation, de reproduction et d'adaptation, pour le monde entier et pour la durée des droits de propriété intellectuelle.

L'Annonceur ne pouvant se prévaloir d'aucun droit à cet égard sur les Œuvres, ce qu'il accepte expressément. Il est interdit à l'Annonceur notamment de reproduire, adapter, modifier, transformer, traduire, publier et communiquer de quelque manière que ce soit, directement et/ou indirectement, les Œuvres de la Société.

## **ARTICLE 11 – INTÉGRALITÉ**

---

Les parties reconnaissent que les présentes Conditions Générales de Diffusion constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles concernant la diffusion d'Annonces sur la Plateforme et se substituent à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux. Le référencement sur la Plateforme et l'utilisation de la Plateforme sont régies respectivement par les Conditions Générales de Référencement et les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme.

## **ARTICLE 12 – NULLITÉ**

---

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales de Diffusion s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des Conditions Générales de Diffusion ni altérer la validité de ses autres stipulations.

### **ARTICLE 13 – RENONCIATION**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des présentes Conditions Générales de Diffusion ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

### **ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE - LANGUE DU CONTRAT**

---

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Diffusion sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **ARTICLE 15 – DOMICILIATION**

---

Les parties élisent domicile à l'adresse indiquée lors de son inscription pour l'Annonceur et à l'adresse de son siège social pour la Société.

### **ARTICLE 16 – LITIGES**

---

**TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE DIFFUSION POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA VILLE DE MONTPELLIER.**